Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902563-20251215-DB202559-DE

COMMUNE DE SAINT-NIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOËT, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 13

Date de convocation : 10 décembre 2025

Présents : Mme Annie KERHASCOËT, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Fabrice LE BERRE, Gilles MOLAC, Baptiste DANION, Marie-Thérèse NÉDÉLEC,.

Excusés : Mme Monique BESCOU (pouvoir à F. LE BERRE), M. Jérôme KERSALÉ (pouvoir à B. DANION), M. Marc BALAYER (pouvoir à A. KERHASCOËT), M. Hervé GUILLOU (pouvoir à G. MOLAC).

Secrétaire de séance : Emmanuel CAPITAINE

DB2025-59

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ DE LA PARCELLE ZE 521 – NAVAROU – KERNEVEZ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1311-10 ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.1212-1, L.1211-1 et L.3222-2 ;

Considérant que le projet d'opération immobilière porte sur l'acquisition partielle et à l'amiable d'une parcelle de terre conformément au 2ème alinéa de l'article L.1311-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant le bien immobilier non bâti, sis à Navarou, cadastré section ZE 521, d'une superficie de 15 470 m2, propriété de M. KERNEVEZ ;

Considérant que le terrain est situé en zones 1AUH et UHc approuvé le 26/01/2025 ;

Considérant que ce terrain permettrait la création d'un lotissement communal pour 18 logements à l'hectare selon la recommandation du SCOT du Pays de Brest pour les terrains proposés aux primo accédants ;

Considérant l'avis du Domaine sur la valeur vénale de la parcelle ZE 521 du 14/11/2025,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition à l'amiable d'environ 15 470 m² de la parcelle cadastrée ZE 521 – Navarou - à M. KERNEVEZ pour un prix net vendeur fixé à 13 € le m² ;
- **PREND EN CHARGE** les frais de notaire et de bornage ;
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212902563-20251215-DB202559-DE

Pour extra
La Maire,

Annie KERHASCOËT

MAIRIE DE SAINT-NIC (Finistère)